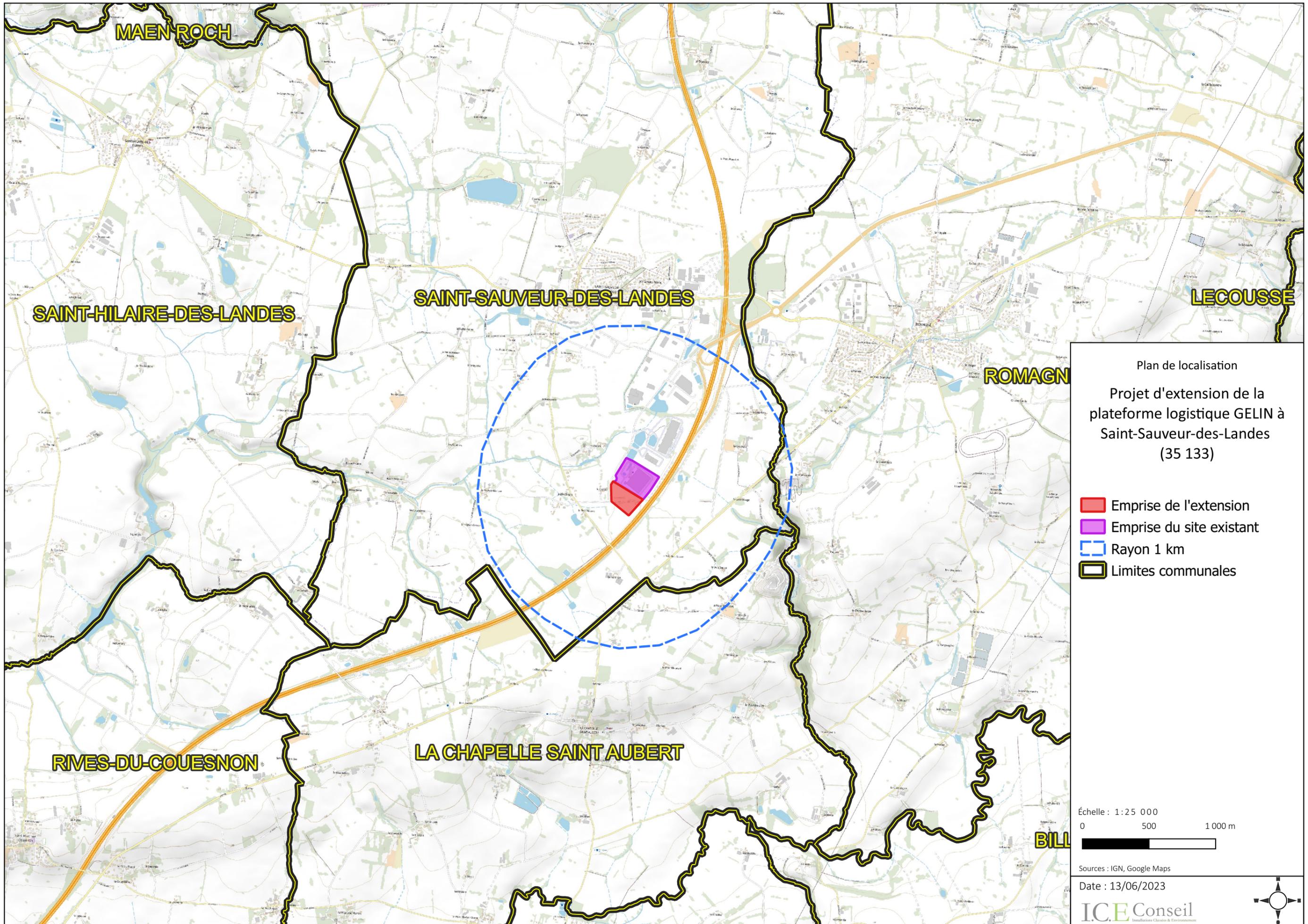


Pièce jointe n°18

**Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera
indiqué l'emplacement de l'installation projetée**

1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement



Plan de localisation
Projet d'extension de la
plateforme logistique GELIN à
Saint-Sauveur-des-Landes
(35 133)

- Emprise de l'extension
- Emprise du site existant
- Rayon 1 km
- Limites communales

Échelle : 1:25 000
0 500 1000 m

Sources : IGN, Google Maps

Date : 13/06/2023

ICE Conseil
Innovations Clusters & Environnement



Pièce jointe n°19

Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum, indiquant les abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres

2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement